

Mot de la Chef du Service économique de l'Ambassade de France



Cécile HUMBERT-BOUVIER

Attractivité. Le bilan 2019 des investissements internationaux en France a été publié mardi 2 juin 2020 et est historique car, pour la 1^{ère} fois, la France est le pays d'Europe qui attire le plus de projets d'investissement avec un total de 1 468 nouvelles décisions, soit une progression de 11 % par rapport à 2018. Les emplois créés ou maintenus en France par

les investissements des groupes étrangers ont également connu un bond de 30 %, soit 39 542 emplois en 2019. Cette dynamique des investissements s'inscrit dans un contexte de confiance réaffirmée par les décideurs économiques. Selon le Baromètre Kantar – Business France publié en janvier 2020, près de neuf cadres dirigeants sur dix estimaient que la France est une destination attractive pour les investissements étrangers. Le tissu industriel français reste le principal bénéficiaire des investissements étrangers avec 26% du total des investissements, soutenant ainsi l'effort de reconquête industrielle engagé par notre pays. On note également une progression constante des projets de R&D et d'ingénierie qui comptent pour 22 % des investissements internationaux (+22 % par rapport à 2018). Si l'Europe reste prédominante en termes d'origine géographique des investissements, le continent africain se distingue avec 28 nouvelles décisions qui vont générer la création de 367 emplois. A cet égard, le Maroc est, avec la Tunisie, le pays d'Afrique qui a le plus investi en France en 2019. 7 projets d'investissements en provenance du Maroc ont ainsi été enregistrés, permettant la création ou sauvegarde de 113 emplois directs. Et la Tech a la cote car sur ces 7 projets, 2 start-ups marocaines se sont implantées à Paris et à Toulouse. Bravo aux initiateurs de ces projets en espérant que la dynamique s'amplifie encore cette année. ▶

L'économie en mouvement

Un chiffre en perspective

+ 21,8 %

Les réserves de change affichent une hausse de 21,8 % au terme des 4 premiers mois de l'année

Dans le contexte de la récession mondiale induite par la pandémie du coronavirus, le commerce du Maroc avec le reste du monde s'est contracté de 15,3 % en glissement annuel au terme des quatre premiers mois de l'année 2020, selon les données de l'Office des Changes. Les importations ayant régressé davantage que les exportations (de respectivement -21 Md MAD et -20 Md MAD), somme toute le déficit commercial du Royaume a reculé de 1,9 %. Ce recul, en trompe l'œil, n'enlève rien à la récession économique et de fait le repli des exportations frappe durement les secteurs de l'automobile (-39,0 %), de l'aéronautique (-33,9 %) et du textile et du cuir (-28,3 %).

Les autres composantes de la balance des paiements ont également été impactées par la crise. En raison de la suspension des liaisons aériennes et maritimes avec l'étranger et de la récession européenne, les recettes voyages et les transferts de fonds des Marocains Résidents à l'Étranger ont diminué de respectivement 12,8 % et 10,1 % sur les quatre premiers mois de l'année.

Bien que les rentrées courantes de devises (issues des exportations, des recettes voyages ou des transferts de fonds des MRE) se soient affaiblies, les réserves de change s'affichent pourtant en hausse de 21,8 % fin avril, en raison de la mobilisation auprès du FMI des ressources en devises de la Ligne de Précaution et de Liquidité et des prêts d'urgence sanitaire des bailleurs internationaux.

▶ arthur.francois@dgtresor.gouv.fr

La Chronique économique

Douanes : un bilan 2019 prometteur pour l'après-Covid

La pandémie actuelle s'est affranchie de bien des frontières ; désastreuse pour la santé des hommes, elle a également causé des dégâts économiques, parfois irréversibles. La douane marocaine vient de publier son bilan ; remarquable à bien des endroits (recettes record de près de 104 Mds MAD, efficacité des contrôles a posteriori, etc.). Au plan économique, la douane joue un rôle clé pour faciliter les échanges et accompagner les entreprises. 2019 aura vu la douane achever sa dématérialisation totale du circuit de dédouanement entraînant vertueusement les autres acteurs de la chaîne logistique et douanière à imiter l'ADII. La douane aura également continué à simplifier la vie des entreprises (promotion de la catégorisation, nouvel accord cadre Tijara 2020, généralisation du guichet unique Portnet à l'export...). La douane s'est par ailleurs adaptée dès le début de l'état d'alerte

sanitaire. Un seul objectif l'a guidée là encore : n'entraver que pour préserver le tissu économique, simplifier les process, préserver l'outil national partout où cela était nécessaire. Des allègements inédits ont vu le jour : exemption de légalisation, dématérialisation des certificats d'origine, taux de contrôle divisé par 2, paiement électronique, dossiers de remboursement accélérés au profit des entreprises, recouvrement et poursuites suspendus... L'après Covid verra la douane continuer à faire confiance à l'entreprise. Les allègements majeurs, les e-services et la confiance que le Maroc porte dans ses entreprises sont autant d'engagements irréversibles à saluer. Gageons qu'ils perdureront pour affronter la crise économique majeure universelle qui arrive à bas bruit.

▶ yann.tanguy@dgtresor.gouv.fr

Secteur à l'affiche

Innovation dans la lutte contre la maladie

Le 19 mai dernier, les Etats membres de l'Organisation mondiale de la Santé ont adopté une résolution appelant à intensifier la coopération internationale dans la lutte contre le COVID-19. Le texte adopté demande « l'accès universel, rapide et équitable et la juste distribution de tous les produits [...] nécessaires à la riposte contre la pandémie ».

A l'heure actuelle, les produits et traitements envisageables s'appuient sur des inventions déjà brevetées, ce qui soulève la question de leur disponibilité. Le système du brevet repose sur un constat simple : sans promesse de rétribution, l'innovation ne trouverait pas d'investisseur. Il s'agit donc d'encourager la recherche (par la reconnaissance d'un droit de propriété sur l'invention), tout en permettant le partage du savoir (de par la publication du brevet). Ce fonctionnement trouve ses limites dans une période d'urgence telle que celle que nous vivons, avec un impératif de santé public fort. En ce cas, des dispositifs internationaux permettent de contourner les blocages ; comme par exemple les licences d'office (accord ADPIC). Au Maroc, de nombreuses initiatives encouragent les chercheurs dans leurs efforts. L'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) a par exemple adapté ses prestations, afin de donner une meilleure visibilité sur les brevets déjà existants et d'assister au mieux les déposants. Plusieurs projets ont été lancés au Maroc depuis mars dernier notamment dans le secteur de la santé, comme par exemple : la conception d'un kit de diagnostic du Covid-19 par la Fondation MASCIIR et le développement de deux solutions d'assistance respiratoire par l'université Mohammed VI Polytechnique associé notamment au GIMAS, d'une part, et l'IRESEN associés à ses homologues portugais et brésiliens, d'autre part.

► heloise.risac@dgtresor.gouv.fr

Relations France-Maroc

La French Tech Maroc a montré son dynamisme pendant la crise sanitaire



La Communauté French Tech, animée par son Président, Jérôme Mouthon, et un board de sept personnes, a montré son dynamisme depuis mars dernier en organisant plusieurs événements :

- Le 5 mars s'est tenu un petit-déjeuner à l'EM Lyon à Casablanca (Partenaire Premium de La French Tech Maroc) sur le thème de l'AgriTech au cours duquel M. Majid Lahlou, Directeur Central des Systèmes d'information et de l'Organisation du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, a présenté les perspectives de ce secteur au Maroc ;
- Le 21 avril a été organisé un premier Webinaire sur le thème de l'EdTech intitulé « Comment le Covid-19 a disrupté le secteur de l'éducation et les méthodes d'apprentissage des étudiants ? », animé par Asmaa Fenniri, membre du board de La French Tech Maroc et Directrice Marketing Digital chez Honoris United Universities. Cet événement a notamment permis à Quentin Lorient de présenter tuto.com dont il est le représentant au Maroc et à Badr Boulek de mettre en avant l'initiative « graya Fdar » dont il est le co-fondateur ;
- Le 19 mai s'est tenu un second Webinaire sur l'HealthTech en partenariat avec le Club Santé Maroc, réunissant les entreprises françaises du secteur présentes dans le Royaume dont le Président est Pierre Behnam, Directeur général de Pierre Fabre Maroc. Ce fut en particulier l'occasion pour Zineb Drissi Kaitouni de rappeler le développement de la startup Daba Doc, qu'elle a fondée et qu'elle dirige.

La French Tech Maroc prévoit d'organiser dorénavant deux événements par mois sous la forme de Webinar aussi longtemps que les règles de distanciation physique seront maintenues. Le prochain Webinaire est prévu le 23 juin à 17h00 sur la thématique de la FinTech. Il sera animé par Sophia Assad, membre du Board de la FrenchTech et fondatrice de Digidap.

La French Tech a par ailleurs participé, en tant que partenaire, à une étude sur le thème « Perspective des dirigeants de l'entreprise sur l'expérience COVID-19 : Avancer face à l'incertitude. » commanditée par le cabinet W Adviser et présentée lors d'un Webinaire le 9 juin.

Pour rappel, la Communauté French Tech Maroc est composée d'une cinquantaine d'entrepreneurs et une cinquantaine de startups sont également référencées.►

► laurence.jacquot@dgtresor.gouv.fr

Affaires à suivre



Commission sur le Nouveau Modèle de Développement : délai supplémentaire de 6 mois.

Le Roi Mohammed VI a accordé un délai supplémentaire de six mois à la Commission Spéciale sur le modèle de développement (CSMD), qui devra ainsi rendre ses travaux en janvier 2021. Ce délai additionnel permettra à la CSMD d'approfondir les différents volets du modèle de développement projeté et d'intégrer dans ses travaux les implications et transformations engendrées par la pandémie de Covid-19, ainsi que les enseignements qu'il convient d'en tirer à moyen et long termes

Conception du 1^{er} kit de diagnostic marocain du Covid-19 par la Fondation Mascir.

Ce kit a été testé et validé notamment par les Forces Armées Royales, le Gendarmier Royale et également l'Institut Pasteur de Paris. Mascir prévoit de produire 10 000 tests d'ici fin juin

Soutien de l'UE au secteur de la santé marocain (100 M EUR).

Le Maroc et l'UE ont signé une convention d'un montant de 100 M EUR visant à soutenir le financement des activités sanitaires et du Plan Santé 2025

Prêt de 264 M EUR de la BafD au bénéfice du Maroc.

Ce prêt s'inscrit dans le cadre du programme de lutte contre la crise de la Banque Africaine (PARC-19). Il appuiera les actions sanitaires du Royaume et le financement des mesures de préservation du pouvoir d'achat (indemnité chômage forfaitaire et aide de subsistance).

Retrouvez l'actualité du Service économique sur

